

Monsieur le Directeur départemental des services académiques de l'Éducation nationale,
Monsieur le secrétaire général,

L'application de la Loi de 2005 portant sur le handicap nous fait obligation d'accueillir des élèves handicapés à l'École de la République.

Nous vous alertons sur les mauvaises prévisions qui vont conduire à ne pas pouvoir accueillir dans plusieurs ULIS de collèges tous les élèves relevant de cette forme de scolarisation. En effet, en croisant les besoins des élèves passant de l'école primaire au collège et les places déjà prises en ULIS des dits collèges, il apparaît clairement des manques, notamment à Fréjus et sur le secteur de Montauroux.

A titre d'exemple sur ce dernier secteur, les écoles de Callian et Fayence envoient respectivement 4 et 2 enfants. L'ULIS du collège devrait également accueillir 2 enfants venant du département voisin habitant très proche. Si on considère que 11 enfants déjà dans cette ULIS devraient y rester, le total s'élève à 19.

Cette situation nécessite la création d'une 2ème section d'ULIS car l'arrivée de ces élèves nécessite un suivi dans une structure adaptée avant de pouvoir envisager des moments d'inclusion dans des cours de classes ordinaires du collège.

Le placement immédiat de ces élèves dans des classes ordinaires dès la rentrée constituerait une caricature d'inclusion que nous ne cautionnerons jamais.

Nuisible pour les enfants et déroutante pour les enseignants, cette pratique ne pourrait en effet que nuire à une véritable inclusion. Elle est donc, à nos yeux, impensable.

Je mets le cabinet de Monsieur le Recteur en copie afin que si les moyens départementaux venaient à manquer, une solution académique puisse être trouvée pour la scolarisation de ces élèves à besoins particuliers dans les conditions qu'attendent leurs familles et que nous soutenons aussi avec les enseignants impliqués.

Je vous prie de croire en mon attachement à l'École de la République.

--



se-unsa.org

Philippe Biais
Secrétaire Académique
SE-Unsa de l'académie de NICE

Tél. 04.94.92.49.20 / Fax. 04.94.91.52.03 / Por.
06.89.86.13.94

Syndicat des enseignants de l'Unsa

SECTION SE-Unsa de NICE

LE SAMPOLO 1 - 89 RUE REYMONENQ 83200 TOULON

AGIR PENSER
AUJOURD'HUI L'AVENIR

